

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

VU le Code de l'Education,

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 18 octobre 2013 portant adoption du nouveau nom d'usage d'établissement Université Bordeaux Montaigne,

VU les statuts de l'Université Bordeaux Montaigne adoptés en conseil d'administration du 28 mars 2014,

VU l'avis du Conseil d'administration du 27 juin 2014 et sur la sollicitation de Monsieur Jean-Paul Jourdan à la présidence de l'Université Bordeaux Montaigne,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} :

Madame Dominique PICCO est nommée Directrice des Presses Universitaires de Bordeaux à compter du 1^{er} octobre 2014.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié conformément aux statuts de l'Université susvisés et transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux –Chancelier des Universités d'Aquitaine.



Fait à Pessac le, 27 juin 2014

Le Président

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le: 15/09/14

Transmis au recteur chancelier des universités le: 17/07/14

Copies:

- Rectorat de l'Académie de Bordeaux.
- Intéressée.
- Agence Comptable